

Trophées

de l'économie citoyenne et solidaire
de Meurthe-et-Moselle



Faites connaître le **sens**
de votre action !

Devenez **ambassadeur**
de l'économie citoyenne et solidaire
en Meurthe-et-Moselle

1^{ère} édition

2013



4 Trophées et 2 Prix

de l'économie citoyenne et solidaire de Meurthe-et-Moselle

DATES À RETENIR EN 2013

27 juin Lancement de l'opération

1^{er} juillet Ouverture des inscriptions

15 octobre Clôture des inscriptions

15-20 octobre Pré-sélection des dossiers de candidature par les jurys territoriaux (1 jury par territoire)

30 octobre Sélection des 6 lauréats par le jury départemental

7 novembre Remise des Trophées de l'économie citoyenne et solidaire et des Prix

L'organisation de trophées vise à **détecter, reconnaître, attirer, faire connaître** les acteurs et les actions concourant à une économie citoyenne en Meurthe-et-Moselle.

Ils permettent de rendre compte, par l'**exemplarité** et la **pluralité des actions**, de l'intérêt d'une économie citoyenne et solidaire pour le développement des bassins de vie, pour la solidarité, pour le renforcement des réponses aux besoins de proximité et plus généralement pour la valorisation des territoires. Sont pris en compte les projets, dont on peut **mesurer les résultats**.

Le jury départemental délivrera

4 Trophées de **l'économie citoyenne et solidaire**

1 Prix de **l'action territoriale**

1 Prix spécial **Antoine Trogrlic**

Catégories

Les Trophées

de **l'économie citoyenne et solidaire**

Les Trophées valorisent le résultat d'une action autour de 4 thématiques :

- **initiative et environnement**
- **initiative coopérative**
- **initiative et innovation sociale**
- **initiative et développement de l'économie créative**

Peuvent candidater :

- **entreprises individuelles**
- **sociétés commerciales**
- **associations**
- **fondations**
- **collectivités territoriales**
- **organisations territoriales,**

Le Prix

de **l'action territoriale**

Il est décerné à une action territoriale originale et significative, portée par des acteurs publics du développement territorial.

Peuvent candidater :

- **communes**
- **communautés de communes**
- **Pays**
- **Agences de développement**

Le Prix

Antoine Trogrlic

Il valorise le parcours et l'engagement d'un homme ou d'une femme en faveur du développement d'une économie citoyenne et solidaire en Meurthe-et-Moselle.

Peut candidater ou être proposé à candidature :

- **personne physique**

Critères d'évaluation

Les dossiers répondront aux **4 critères** ci-dessous, notés sur 20.

- **exemplarité** (capacité à être reproduite).....6/20
- **intérêt général** et **utilité sociale**.....5/20
- **pérennité**.....5/20
(un levier de transformation durable / une réponse durable à un besoin territorial)
- **originalité** et **caractère innovant**....4/20

Les candidatures sont examinées par

6 jurys territoriaux

qui pré-sélectionnent les dossiers de candidature.

1 jury départemental

choisit les 6 lauréats de l'édition 2013.

Pourquoi participer ?

- **communiquer** sur l'excellence et l'exemplarité de votre action.
- **contribuer** à la promotion et la valorisation de l'économie citoyenne et solidaire, porteur de valeurs sur le territoire.
- **devenir ambassadeurs** de l'économie citoyenne et solidaire en Meurthe-et-Moselle.

Les prix

Chaque lauréat bénéficiera

- d'un accompagnement à la promotion de son action : création de mini-films, mobilisation des outils de promotion institutionnels (Internet, magazines des collectivités et des organisations territoriales, presse.
- sera labélisé « ambassadeur » et pourra participer aux événements organisés sur l'économie citoyenne et solidaire du conseil général et de ses partenaires (petits déjeuners, jury, colloque..).



Modalités d'inscription

Rendez-vous sur le site www.cg54.fr
Rubrique **Économie citoyenne et solidaire / Trophées**
(mise en ligne au 1^{er} juillet 2013)

Les candidatures pour ces Trophées et Prix sont ouvertes
aux **résidents de Meurthe-et-Moselle**.

La participation est **gratuite**.

Consultez le **règlement complet** du concours sur le site
Internet et téléchargez le **formulaire de candidature**.

Transmettez votre dossier de candidature **au plus tard
le 15 octobre 2013**, constitué du formulaire dûment
complété et des éventuelles annexes, dans le territoire qui
correspond au lieu d'habitation ou d'enregistrement (raison
sociale du candidat) à la Maison du Département.

Il ne sera fait aucune communication externe sur les notations
et sur le classement des candidats. Les Trophées et les Prix
seront dévoilés lors de la cérémonie du 7 novembre 2013.
Les candidats seront sollicités par invitation.

Renseignements

Territoire de **Longwy**

Conseil général de Meurthe-et-Moselle
Maison du département
Service territorial Insertion
16 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
54 400 Longwy
Contact : Isabel DUCHENE
Chargée de développement
03 82 39 59 57 - iduchene@cg54.fr

Territoire de **Briey**

Conseil général de Meurthe-et-Moselle
Maison du département
Service territorial Insertion
3 place de l'Hôtel des Ouvriers
54 310 Homécourt
Contact : Romuald SAUCEY
Chargé de développement
03 82 47 54 75 - rsaucey@cg54.fr

Territoire **Terres de Lorraine**

Conseil général de Meurthe-et-Moselle
Service territorial Insertion
5 avenue Victor Hugo - 54 200 Toul
Contact : Hanane MACHKOUR
Chargée de développement
03 83 64 63 47 ou 06 09 76 48 64
hmachkour@cg54.fr

Territoire **Val de Lorraine**

Conseil général de Meurthe-et-Moselle
Maison du département
Service territorial Insertion
9200 Route de Blénod
BP 20 117 Maidières
54 704 Pont-à-Mousson Cedex
Contact : Marie HANOT
Chargée de développement
03 83 80 13 60 - mhanot@cg54.fr

Territoire du **Lunévillois**

Conseil général de Meurthe-et-Moselle
Maison du département
Service territorial Insertion
28 rue de la République 54 300 Lunéville
Contact : Isabelle DOSDAT
Responsable Service territorial Insertion (STI)
03 83 74 44 23 - idosdat@cg54.fr

Territoire **Nancy et couronne**

Conseil général de Meurthe-et-Moselle
Maison du département
Service territorial Insertion
4 rue de la Foucotte - 54 000 Nancy
Contact : Stéphane BARBIER
Responsable adjoint STI
03 83 98 71 96 - sbarbier@cg54.fr